Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260209-D2026_21-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 Février 2026

Date de convocation : 02/02/2026 **Date d'affichage : 02/02/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Jacqueline HAQUIN, Philippe CHAVROCHE, Martine PAILLARD, Denis FROMONT ; Adjoints, Gwenaëlle MONCHIERI-LECENE, Yann LE GUENNEC, Françoise HERBERT, Anne-Lise CRUCHON, Denis MARTIN ; conseillers municipaux

Absents excusés : Marie-Geneviève SAUVAGE (donne pouvoir à Philippe CHAVROCHE), Aurélien LEBLANC

Absent non excusé : David GIEUX

Secrétaire de séance : Philippe CHAVROCHE

35/330/21/2026

12- Objet : Délibération facturation temps animation bibliothèque à Saint Christophe des Bois

Madame Martine PAILLARD ; 3ème adjointe en charge de la bibliothèque annonce que l'agent en charge des ateliers lecture auprès de l'école Saint Louis continue pour cette nouvelle année scolaire 2025.2026 les ateliers lecture à l'école Saint Joseph de Saint Christophe des Bois.

Pour l'année scolaire 2025-2026 : 5 séances de 2h00 pour les classes de GS/CP et de CP/CE1.
La commune de Saint Christophe des Bois prendra en charge les coûts liés à ces interventions.

Proposition :
5 séances sur l'année scolaire de 2h (1h pour la classe GS CP et 1 heure pour la classe CP CE1), soit 10h sur l'année
Temps de déplacement de **15 minutes** par séance
Temps de préparation de **1h** pour 2h d'intervention
Soit au total un temps de **3h15** minutes par séance à Saint Christophe des Bois

- Taux horaire brut de l'agent : 15.87 € brut

Soit : (15.87 X 3.25) X 5 = **257.88 € Brut**

- Véhicule : Coût forfait kms barème des impôts 2025 (7Cv=0.697€)

Véhicule électrique de puissance 7Cv
Kilomètres Taillis-Saint Christophe des bois : 5 kms soit 10 Kms A-R

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260209-D2026_21-DE

5 séances bibliothèque à l'école

Calcul kms année : 10 kms X 5 jours = 50 kms X 0.697 = **34.85 €**

Soit au TOTAL : 257.88 + 34.85 = 292.73 €

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
-ACCEPTE la facturation de la prestation bibliothèque à la commune de Saint Christophe des Bois pour l'année scolaire 2025.2026

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 10.02.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE